

4-11-53

l'assemblée du sept octobre mil-neuf-cent-cinquante-trois, soient adoptées et signées.

Adoptée.

Il est résolu que ce conseil demande au ministère de la Chasse et de la Pêche si les lacs suivants sont loués; si oui quand le bail sera terminé:

Lac à la suite, Ramezai, Favess Forest et de La Mauve.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Joseph D'Amble, entretien Montée	5 <sup>00</sup>
Lucy Godard, " " "	5 <sup>00</sup>

Adoptée.

Il est résolu que monsieur Eugène Cédilotte soit nommé conseiller municipal du canton Joly en remplacement de monsieur Auguste Lauzon, dont le siège est devenu vacant par défaut de siéger pendant plus de 4 mois consécutifs.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Ceol Godard Sec. Tr. Gaston Baudart

9-1-1954

Maurice Brisson  
Ceol Godard  
Sec. Tr.

Je soussigné Maurice Brisson ayant été nommé conseiller municipal du canton Joly jure sur les Saints-Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Juré devant moi à Kabelle ce 9 janvier 1954

77-1-54

A une session régulière du conseil municipal du Canton Goly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le jeudi sept janvier, mil-neuf-cent-cinquante-quatre, à laquelle sont présents: monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers: Réal, Félix et Henri Terreault.

Advenant l'heure de neuf heures de l'après-midi et le défaut de quorum étant constaté.

Il est résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée à samedi soir le neuf courant au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil; et que avis soit donné aux conseillers absents.

9-1-54

A une session régulière du conseil municipal du ~~Village de~~ <sup>du Canton Goly</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~Kabelle~~ tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le samedi neuf janvier mil-neuf-cent-cinquante-quatre; ~~après~~ faire suite à l'ajournement du sept du mois courant, à laquelle session sont présents; messieurs les conseillers: Réal, Félix, Edouard Leonard, Paul Laurin et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gaston Baudart.

Il est résolu que monsieur Maurice Bisson soit nommé conseiller municipal au siège no. 1. en remplacement de monsieur Auguste Rouzon.

Adopté.

9-1-54

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre novembre mil-neuf-cinquante-trois soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Emile Godard soit nommé conseiller municipal du Canton Joly au remplacement de monsieur Roland Godard, du siège no. 5 dont le siège est devenu vacant par le défaut d'assister aux assemblées pendant plus de trois mois consécutifs.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accorde à The Bell Company of Canada la permission de construire des lignes téléphoniques aux endroits marqués en rouge sur le plan soumis par la compagnie; à condition toutefois que ces travaux soient exécutés sous la surveillance de l'inspecteur de la municipalité qui devra être consulté avant le début des travaux.

Adoptée

Il est résolu qu'une note de remerciement soit adressée à l'Honorable Alvin Piquette, député; pour les généreux octrois obtenus par son entremise du Ministère de la Colonisation en 1953 pour la réparation de nos chemins; et l'ouverture de nouveaux chemins reliant le Comté Labelle au Comté de Papineau à l'indée, par le Lac Labelle.

Adoptée

Avis de motion est donné par le conseiller Henri Terreault, de la présentation d'un règlement ordonnant que à l'avenir les élections municipales soient tenues au mois de juillet au lieu du mois de mai.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Adélard Brunet 2 jours avec Camions  
V. Chemin Lac Labelle

# 50.<sup>00</sup>

9-1-54	Joseph Terreault; Ent chemin Cachelle #	10. <sup>00</sup>
	Ronit Terreault, " " " "	10. <sup>00</sup>
	Pierre Terreault " " " "	10. <sup>00</sup>
	Evariste St-Jean " " " "	2. <sup>75</sup>
	Raymond " " " "	2. <sup>75</sup>
	Emilien Charette " " " "	11. <sup>00</sup>
	La Revue Municipale Novembre 1954	13. <sup>65</sup>

Adoptée.  
Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.  
Cec. Codard      Gaston Baudart, Maire  
Sec. Trés.

3-2-54

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil; le mercredi trois février mil-neuf-cent-cinquante-quatre; à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers, Réal Bélisle, Maurice Brisson, Edouard Léonard et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf janvier, mil-neuf-cent-cinquante-quatre, soient adoptées et signées.

Adoptée.  
Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette corporation pour l'année 1953 tel que dressé par monsieur Louis Doucet, vérificateur



3-2-54

Il est résolu que le règlement no 71 ordonnant que de l'avenir la date des élections municipales seront fixées au mois de juillet au lieu du mois de mai soit et est adopté.

Adoptée.

Il est résolu unanimement que ce conseil prie instamment l'Honorable Albiny Laquette, député, de bien vouloir nous obtenir cette année du Ministère de la Colonisation les octrois suivants pour la réparation de nos chemins:

Rang "A" du lot 1 au lot 25 # 1,000.<sup>00</sup>  
 Chemin Chapleau; lot 35 à 40, rang D  
 et 34 à 40, rang H 500.<sup>00</sup>

Montée Brassard lot 9 @ 16, rang I, 1,000.<sup>00</sup>  
 Rang H et I Clotet St-Jean  
 lot 6 @ 10, rang I et 10 @ 17, rang H 1,000.<sup>00</sup>

Montée Renaud lot 6, rang C et 28-29, I 500.<sup>00</sup>  
 Chemin Lac Labelle côté Est  
 continuation des travaux de réparation  
 et d'élargissement # 10,000

Chemin reliant le lac Labelle au lac Cameron à Vendée; un octroi suffisant pour compléter les travaux d'ouverture de ce chemin.

Et que demande soit faite à l'Honorable Ministre de bien vouloir aviser le conseil municipal quand ces octrois seront accordés afin que le conseil recommande lui-même les conducteurs de travaux au Département.

Adoptée

3-2-54

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Wilfrid Dugas, Député de bien vouloir s'opposer au renouvellement des baux en faveur des clubs de chasse et de pêche de cette région, à leur expiration; et que copie de la présente résolution lui soit adressée.

Attendu que des territoires de chasse et de pêche concédés à certains clubs, sur la rivière Imacaza entre le lac Sapin et le lac Sing-Doigtha sont une source de tracass et une entrave au développement touristique de notre district.

Adoptée

Attendu; que le parc de La Montagne Tremblante, n'a jamais servi aux fins pour lesquelles il a été désigné, mais a protégé les intérêts personnels d'un petit groupe de privilégiés formé en municipalité distincte et fermée sous le nom de Lac Tremblant Nord, et possédant des pouvoirs exclusifs.

Attendu; que les lignes de démarcation du dit parc ont grandement entravé le développement de la colonisation aussi bien que touristique dans nos environs de même que pour le Nord des Comtés voisins. Empêchant par ce fait la possibilité d'un chemin de colonisation communiquant avec Shamougan et trois rivières à travers le Nord des Comtés voisins, chemin désiré depuis longtemps et plus nécessaire que jamais, pour y établir le surplus de notre jeunesse en participant

3-2-54 au développement de notre coin de la Province.

Considérant; tous ces faits nous demandons à l'Honorable Albiny Gaquette, député de bien vouloir faire détacher du Parc de la Montagne Tremblante, toute la partie du canton Joly de même que les rangs 7 à 12 inclusivement du canton Marchand.

Et qu'il soit aussi étudié la possibilité d'y détacher aussi la partie nord-ouest des Comtés voisins jusqu'aux environs du lac Cyprès de manière à permettre un chemin de communication avec St-Michel des Saints et de là vers Trois-Rivières à travers le nord des Comtés voisins.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Gaquette, le priant de bien vouloir faire ce qui est possible pour satisfaire ces besoins urgents dans l'intérêt général de la partie Sud du Comté de Labelle.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

C. Godard  
Sec. Trés.

Gaston Baudart, Maire



3-3-54

À une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi trois mars mil-neuf-cent-cinquante-quatre à laquelle session sont présents:

Monsieur Gaston Boudart, maire et messieurs les conseillers; Réal Bélière, Maurice Brisson, et Henri Texeault formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois février mil-neuf-cent-cinquante-quatre soient adoptées et signées.

Adoptée.  
Il est résolu que ce conseil demande au Ministère des Mines de Québec un octroi d'au moins \$2.500.<sup>00</sup> pour compléter les travaux de construction du chemin conduisant à la mine de Graphite sur les lots numéros 19 et 20 rang "N" Canton Joly dès le printemps prochain, attendu que nous n'avons pas obtenu d'octroi pour ce chemin en 1953.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Daguette, député, le priant de bien vouloir nous obtenir cet octroi.

Adoptée.  
Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Roger Bisson, entretien de montage	\$ 4. <sup>00</sup>
Alain Laporte et Tremblay <sup>sablage</sup> camion	21. <sup>00</sup>
Adrien Trilod, sablage	7. <sup>00</sup>
Robert Samdon, "	5. <sup>00</sup>
Emilien Charette	6. <sup>50</sup>

Adoptée.

3-3-54

Il est résolu que ce conseil demande à La Régie Provinciale de l'Électricité de bien vouloir obliger la Compagnie Gatineau Power à construire la ligne de distribution de l'Électricité sur la route Labelle-La Macaza; immédiatement; attendu que cette ligne est demandée depuis plus de 4 ans et que la Compagnie refuse ou néglige de la construire en donnant toutes sortes d'excuses; non valables. Si la Régie possède des pouvoirs elle doit s'en servir sinon qu'elle nous en avise et nous nous adresseront aux autorités.

Adoptée.  
 Il est résolu que la séance soit levée.  
 Adoptée.  
 Geo Rodard      Gaston Baudart, Maire  
 Sec. Trésorier

13-5-54

Je soussigné Eugène Cédilotte ayant été élu conseiller municipal au siège no. 4 jure sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité; Ainsi que Dieu me portera.

Assermenté devant moi à Labelle ce treizième jour de mai, mil-neuf-cent-cinquante-quatre.

Geo Rodard      Eugène Cédilotte  
 Secrétaire Trésorier

15-5-54

Je soussigné Joseph Brousseau, ayant été nommé conseiller municipal du Canton Joly, jure sur les Saints-Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge; et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce quinzeième jour de mai mil-neuf-cent-cinquante-quatre.

Ces Godard                      Joseph <sup>ra</sup> Brousseau  
Secrétaire-Trésorier                      <sup>ra</sup> <sub>marque</sub>

5-5-54

À une session régulière du Conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq mai mil-neuf-cent-cinquante-quatre, à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, Maire; et messieurs les conseillers; Léol Pelleté, Maurice Brisson, Edouard Léonard et René Terseault, formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu, que les minutes de l'assemblée du trois mars mil-neuf-cent-cinquante-quatre soient adoptées et signées.

Adoptées  
Il est résolu que monsieur Joseph Brousseau, (fils de Samuel) soit nommé conseiller municipal au siège no. 4.

5-5-54

Et que monsieur Eugène Ledebette  
soit nommé conseiller municipal au  
siège no. 5 et ce en remplacement  
de messieurs Paul Lacom et Roland  
Godard.

Adoptée

Il est résolu que les salaires des  
employés à la réparation des chemins  
soient fixés comme suit à l'avenir:

Un homme seul - 60 ¢ de l'heure  
Un homme avec un cheval - 72 ¢ de l'heure  
Un homme avec deux chevaux - 85 ¢ de l'heure

Adoptée

Il est résolu que monsieur Damien Rivard  
soit nommé inspecteur de voirie  
pour le rang "G." et la montée Prunier  
en remplacement de monsieur Welly  
Philippon.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil demande  
à l'honorable Albini Paquette,  
Député de bien vouloir nous obtenir  
du Ministère de la Colonisation  
un octroi suffisant pour la reconstruction  
du pont sur le ruisseau Noir  
sur le chemin Chapleau, lot 35  
rang "H" Canton Joly. dès cette  
année parce que ce pont construit depuis  
22 ans en bois est devenu très dangereux  
pour la circulation.

Adoptée

Il est résolu que sous l'autorité de la  
loi du temps réglementaire (S.R. 2. 1941  
Ch. 2) à partir de dimanche le 26  
avril 1954 à minuit et une minute,  
le temps réglementaire dans les limites de  
cette municipalité soit de quatre heures  
en retard avec l'observatoire de Greenwich

5-5-54

et ce jusqu'au dimanche 26 septembre 1954 prochain à minuit et une minute alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'observatoire de Greenwich.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adoptée.

Il est résolu qu'une demande d'avein, toute rouge, soit faite en faveur des lots suivants:

Lac Bélanger, surveillant,	Évariste St-Jean
Lac Kogon, "	Henri Tessault
Lac Brassard, "	Reul Bellisle
Lac Dauphinaît, "	Gaston Paudat.

Et que copie de cette résolution soit adressée au Ministère de la Chasse et de la pêche à Québec.

Adoptée.

Il est résolu que ce conseil appuie fortement la requête des cultivateurs du rang F. Canton Joly pour un octroi du Ministère de l'Agriculture pour l'égoûttement de la partie immondée de leurs terres.

Adoptée.

Il est résolu que ce conseil demande au Docteur Gustave Roy, député du Comté au Fédéral de bien vouloir nous accorder un octroi suffisant au Ministère des Travaux Publics à Ottawa pour la construction d'un quai sur la rive du Lac Labelle, sur le lot no. 5 du rang 1 Canton Minerve, près de l'Église et ce dès cette année.

Adoptée.

5-5-54

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Paul Brisson, Entretien de chemins	#13.33
Maurice Brisson, " " "	6.53
Claude Valiquette " " "	14.25
Réal Bélisle " " "	20.25
Canadian Pacific Railway Traversée Châteaugay	#15.93
Pierre Ferreault, Entretien de chemin	4.20
Joseph Ferreault " " "	31.03
Adrien Milot " " "	15.00
Emilien Charrette " " "	33.15
Marcel Milot " " "	15.50
Oscar Durand " " "	4.80
Albert Amadei " " "	4.80
René Clot " " "	1.20
Damien David " " "	3.00
Philippe Gagnon " " "	5.00
Ferdinand Laporte, Camion " "	24.00
Erziste St-Jean Entretien " "	27.80
Raymond St-Jean " " "	5.40
Welly Philippon " " "	15.00

Adopté

La population de Labelle apprend avec joie la nomination de l'un des fils du Comte, monsieur Roméo Lalonde, à titre de Sous-Ministre de la Colonisation pour le Gouvernement de cette Province. Monsieur Lalonde durant les nombreuses années passées au Ministère de la Santé, comme secrétaire-particulier de l'honorable Docteur Paquette, s'est acquis l'estime de tous ses concitoyens du Comte Labelle qui l'ont vu à l'oeuvre.

Le conseil municipal du Canton Joly se faisant l'interprète de la population de la paroisse de Labelle, offre à monsieur Roméo Lalonde des plus

5-5-54

sincères félicitations à l'occasion de sa récente nomination au poste qu'il a si bien mérité par son grand dévouement et l'esprit de travail qu'il a manifesté durant son stage au Ministère de la Santé, et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses importantes fonctions.

Adoptée -  
Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée -  
Geo Godard      Gaston Baudart Maire  
Secrétaire Trésorier

7-6-54

À une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le Mercredi sept juin mil-neuf-cent-cinquante quatre, à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers: Réal Bélisle, Maurice Briison, Eugène Ledilotte et Henri Terrault forçant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq mai mil-neuf-cent-cinquante quatre soient adoptées et signées.

Adoptée  
Il est résolu que ce conseil appuie fortement la demande faite par la Corporation Municipale de La Mascou pour le déjournement par le Ministère de La Voirie d'une section de la

7-6-54 route Labelle-La Macaza sur une distance d'environ 1 1/2 mille dans le but d'éviter deux traverses publiques du chemin de fer C.P.R. sur ce parcours; ce qui est toujours un danger pour la circulation.

Etant donné qu'on est à s'organiser pour faire le déchargement en gravier de cette route, il serait très recommandable que monsieur Gaston Major, divisionnaire se rende examiner les lieux ou bien déléguer quelqu'un pour le faire. le plus tôt possible.

Les propriétaires concernés seraient disposés à fournir le terrain <sup>requis</sup> sans charge; et le coût de construction ne serait pas élevé vu la nature du terrain.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Albin Piquet, au Ministère de La Voiee et à monsieur Major, et de bien vouloir aussi étudier la possibilité d'élargir la ~~côte~~ <sup>sur le lot</sup> sur le lot <sup>numéro</sup> 7 rang D. <sup>Gaston Major</sup> sur la même route; attendu que c'est un endroit très dangereux pour la circulation.

Adoptée.  
Il est résolu que monsieur Damien David, Inspecteur de Voiee soit autorisé à réparer le chemin d'entre du terrain de madame Wilfrid Machabée afin de le remettre dans le même état qu'il était avant les dommages causés par l'eau au printemps.

Adoptée.



7-6-54

ANNULÉE

RÉS. 2-2-55

Il est résolu que monsieur le Maire et le secrétaire soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un acte de transport au faubourg de cette municipalité pour le lot numéro 26 rang V de Adonis Paradis.

La municipalité s'engageant à payer ses frais funéraires et la part de la municipalité à l'Aspice Notre-Dame de La Merci où il doit être hospitalisé.

Adopté

Il est résolu que ce conseil demande au ministère de La Voirie de bien vouloir prendre à sa charge dès cette année le chemin traversant les lots numéros 25 à 32 du rang H qui fut amélioré et reconstruit suivant les exigences du ministère de La Voirie en 1953.

Adopté

Il est résolu que monsieur Maurice Brisson soit autorisé à poser de la glaise sur le chemin conduisant de la route-Labelle-La Minerve jusqu'aux lots numéros 25 rang H au Rue Labelle.

Adopté

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Engène Cédilotte - Ent chemin rang A	6. <sup>00</sup>
Roland Godard " " Montée Chapleau	4. <sup>75</sup>
Daniel Droussseau " " " "	15. <sup>00</sup>
Emilien Charité " " Chemin	35. <sup>10</sup>
Joseph Droussseau " " " "	17. <sup>50</sup>
Adrien Milot " " " "	12. <sup>30</sup>
Corporation Comte Labelle Taxe 1953.	250. <sup>00</sup>

7-6-54 Corp. du Comté Labelle, Compte sur ententes  
du Chemin de la Petite Rivière # 100<sup>00</sup>

Adoptée.  
Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.  
Henri Feneault, Maire  
Geo Godard, Secrétaire Trésorier

14-7-54 A une assemblée Publique  
des électeurs du Canton Joly tenu  
à la salle municipale du  
village de Labelle, le mercredi  
quatorze juillet mil-neuf-cent  
cinquante quatre par dix heures  
de l'avant midi pour procéder  
à la mise en nomination aux  
charges de conseillers municipaux

Au siège no. 4, en remplacement  
de monsieur Joseph Brousseau  
sortant de charge.

Au siège no. 5 en remplacement  
de monsieur Eugène Bédiloth.  
sortant de charge.

Et au siège no. 6 en remplacement  
de monsieur Edouard Léonard.

Advenant l'heure de dix heures  
de l'avant midi, le président  
lit l'avis donné pour la  
présente élection, déclare l'assemblée  
ouverte et requiert messieurs les  
électeurs présents de proposer les  
personnes qu'ils désirent choisir  
comme conseillers municipaux

14-7-54 aux sièges nos. 4, 5 et 6.

Canton Joly, le 14 juillet 1954

Il est proposé par monsieur Wilfrid Maclabée, marchand de bois du Village de Labelle.

Admis / Secondé par Josephat Lauzon cultivateur, que monsieur Gérard Valiquette, cultivateur du Canton Joly, soit mis en nomination au siège no. 6.

Signé: Josephat Lauzon  
Wilfrid Maclabée.  
Labelle 14 juillet 1954

Il est proposé par Wilfrid Maclabée marchand de bois du Village de Labelle.

Admis / Secondé par Gérard Valiquette cultivateur. Que Roger Bisson du Canton Joly, cultivateur soit mis en nomination au siège no. 4.

Admis / Et Eugène Ledilotte, cultivateur soit mis en nomination au siège no. 5.

Signé: Gérard Valiquette  
Wilfrid Maclabée.

14-7-54

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close;

Ont été mis en nominations comme conseillers municipaux du canton Joly

Messieurs Roger Bisson, au siège no. 4  
 " Eugène Cédilotte, au siège no. 5  
 " Edvard Valiquette, au siège no. 6

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites classes de conseillers municipaux du canton Joly, je proclame élus par acclamation

Messieurs:

Roger Bisson, au siège no. 4  
 Eugène Cédilotte, au siège no. 5  
 Edvard Valiquette, au siège no. 6.  
 du dit Canton Joly.

Geo Godard  
 Président d'Élection

17 juillet 1954

Je soussigné Eugène Cédilotte ayant été élu conseiller-municipal du canton Joly au siège no. 5 juré sur les Saintes-Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce dix septième jour de juillet mil-neuf-cent-trente-quatre.

Geo Godard. Eugène Cédilotte

26-7-54

Je soussigné Gérard Valiquette  
 ayant été élu conseiller municipal du  
 Canton Joly au siège no. 6, jure sur  
 les Saints-Evangiles que je  
 remplirai bien et fidèlement les  
 devoirs de cette charge; et ce au  
 meilleur de mon jugement et de  
 ma capacité, ainsi Dieu Dieu me  
 soit en aide.

Pris serment devant moi à Labelle  
 ce vingt-sixième jour de juillet  
 mil-neuf-cent-cinquante-quatre.

C. C. D. Sec. Trésorier

Gérard Valiquette

Je soussigné Roger Bisson, ayant  
 été élu conseiller municipal du ~~Hillage~~  
~~Canton Joly~~ jure sur les Saints-Evangiles  
 que je remplirai bien et fidèlement  
 les devoirs de cette charge, et ce au  
 meilleur de mon jugement et de  
 ma capacité.  
 Ainsi Dieu Dieu me soit en aide.

Pris serment devant moi à Labelle  
 ce 27 juillet mil-neuf-cent-  
 cinquante-quatre.

C. C. D. Sec. Trésorier  
 C. C. P. Dist. Labelle

Roger Bisson

7-7-54

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires, des sessions du dit conseil, le mercredi sept juillet mil-neuf-cent-cinquante-quatre à laquelle session sont présents: messieurs Paul Bellisle, Henri Terrecault, Maurice Brisson Eugène Bidilotte et Edouard Leonard formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Terrecault pro-maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept juin mil-neuf-cent-cinquante-quatre soient adoptées et signées.

Adoptée.  
Il est résolu que le conseil accorde à The Bell Telephone Company of Canada la permission de construire des lignes téléphoniques et de les entretenir; et ce conformément au plan soumis par la compagnie pour la pose de câbles souterrains.

Adoptée.  
Il est résolu que monsieur Paul F. Boisvert, arpenteur-géomètre soit autorisé à préparer le plan nécessaire à l'annexion par le Canton Joly des rangs "N" et "O" de même que des Oles du Lac Vert, aussitôt possible.

Adoptée.  
Il est résolu que messieurs Pierre Clot et Gérard Valiquette soient nommés estimateurs du Canton Joly en remplacement de messieurs

7-7-54 Eugène Cédilotte et Armand Piquement.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Maurice Brisson, Entretien chemins	#19.50
Réal Chartre	5.40
J. A. Forget: Cloture Montée Milpion	56.10
Roger Bisson, Travaux	36.00
Alphonse Béjole	15.00
Damien Grimon	36.20
Josaphat Bisson, poteaux	51.50
Damien Brisson, inspecteur agraires	7.95
Daniel Brousseau, Entretien Cloture	#7.35
Joseph Brousseau, chemin	19.75
Roland Godard	9.00
Georges Brousseau	9.00
Damien David	9.13

Adoptée

Geo Godard      Gaston Baudart Maire  
Sec. Trés.

7-8-54

A une session régulière du Conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi quatre août mil-neuf-cent-cinquante-quatre, à laquelle session sont présents: Monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers: Réal Béjole, Maurice Brisson, Eugène Cédilotte, ~~Alphonse Ferreault~~ Roger Bisson et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

4-8-54 Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq juillet mil-neuf-cent-cinquante-quatre soient adoptées et signées.  
Adoptée.

Il est résolu que monsieur Edouard Léonard soit nommé estimateur du Canton Joly en remplacement de monsieur Gérard Valiquette.  
Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Maurice Lavonté, entretien chemin	# 6. <sup>00</sup>
Robert Samson, " "	2. <sup>40</sup>
Emilien Charette " "	36. <sup>00</sup>
Jean Paul Brassard " "	7. <sup>25</sup>
Wilfrid David, fils " "	6. <sup>00</sup>
Narcien David " "	60 <sup>s</sup>

Adoptée  
Il est résolu que messieurs Gaston Baudart, Henri Ferrault et Georges Godard soient délégués pour voir à obtenir le droit de passage sur le chemin conduisant du Lac Labelle au Lac Cameron à la Bendée.

Adoptée.  
Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée  
Henri Ferrault pro-voise  
Geo Godard, Sec. trésorier



21-8-54

Commune de  
Comté Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le samedi, vingt et un août, mil-neuf-cent-cinquante-quatre, régulièrement convoquée par le secrétaire, pour étudier les sujets suivants, savoir:

Ouverture d'un chemin conduisant du Lac Labelle au Lac Cameron à Vendée.

après avis régulièrement donné par tous les membres du conseil et à laquelle session ont présents: Messieurs: Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers:

Réal Bélisle, Maurice Brisson, Eugène Ledilotte, Henri Ferrault, et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que le règlement no. 92 ordonnant l'ouverture d'un chemin entre le Lac Labelle et le Lac Cameron à Vendée, principalement à travers les lots numéros 2, 3, 4 rang A Canton Labelle soit et est adopté.

Adopté  
Il est résolu que ce conseil renouvelle sa demande au député et au ministre de la Colonisation afin d'obtenir le plus tôt possible l'octroi de \$3,000.<sup>00</sup> qui devait être accordée pour la réparation des chemins de cette municipalité, étant donné que la saison avance rapidement il serait urgent que

21-8-54 ces travaux soient exécutés le plus tôt possible parce que nos chemins en ont un pressant besoin.

Adoptée -  
Il est résolu que ce conseil renouvèle la demande déjà faite pour l'élargissement et les redressements de la route Labelle La Macaza sur les lots C et F rang D. ou le chemin est très étroit et dangereux pour la circulation.

Adoptée -  
Il est résolu que ce conseil demande une nouvelle inspection du chemin traversant les lots numéros 24 à 32 rang H Canton Joly par monsieur Gaston Major lui-même, afin que le Ministère de la Voirie le accepte pour entretien à l'avenir.  
Le conseil n'est pas satisfait du rapport qui en a été fait l'an dernier.

Adoptée -  
Il est résolu que demande soit faite à The Bell Telephone Company de bien vouloir terminer sans plus de délais les travaux de construction de la ligne longeant le lac Labelle, côté Est, et de déplacer les quelques poteaux situés trop près du chemin chez Raoul Vermaat.  
Et de bien vouloir déplacer sans délai les poteaux sur la route Labelle La Minerve ou le chemin est en construction.

adoptée

21-8-54 Il est résolu que la séance soit levée.  
Adoptée.

Henri Ferreault Pro-maire  
Geol. Godard Sec. Trés.

Province de Québec  
Comté de Labelle  
Corporation du Canton Joly  
1-9-54

À une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi premier septembre mil-neuf-cent-cinquante-quatre, à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Raudant, maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Réal Belisle, Roger Bisson, Eugène Bédilotte, Henri Ferreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

Il est résolu que les minutes des assemblées des quatre et vingt-et-un août mil-neuf-cent-cinquante-quatre soient adoptées et signées.  
Adoptée.

Il est résolu que le lot no. 26 rang I Canton Joly in feu Adonias Paradis et qui fut transporté à cette corporation en juin dernier; soit de nouveau transporté à son frere Henri Paradis; à la condition que le dit Henri Paradis rembourse d'ici un mois la somme de \$120<sup>00</sup> à être payée par cette corporation pour frais d'hospital et frais funéraires de Adonias Paradis; quant le transfert. Et qu'il s'engage de plus à laisser prendre à ses frères Jules, Jos

Renouillé  
séance 7-10-54

1-9-54 et Cheard sur le lot, le bois nécessaire à leur chauffage et ce leur vie durant.

Adoptée

Il est résolu, que ce conseil demande au Ministère de la Voie de bien vouloir nous accorder les octrois pour l'entretien des chemins d'hiver entretenus dans cette municipalité - l'hiver dernier, et en plus le chemin conduisant du Lac Labelle au Lac Cameron à Vendée - et jusqu'au village de Vendée, à partir du lot, numéro 34 rang A Canton Labelle, étant donné que le nouveau chemin de communication sera ouvert à la circulation publique sous peu et il devra être entretenu à la voiture automobile l'hiver prochain parce que monsieur le curé de la paroisse de Vendée, desservant près probablement la paroisse de Notre-Dame du Lac Labelle et il lui faut un chemin entretenu pour le faire.

Adoptée

Il est résolu, que le contrat pour l'entretien d'hiver des chemins des cantons Joly, partie de Labelle, de Marchand et de La Minerve de même que des rues du village de Labelle soit accordé à Gaspard et Fumblay pour la saison d'hiver, 1954-55, pour le montant de l'octroi qui sera payé par le Ministère de la Voie à la fin de la saison d'hiver et ce pour tous les chemins octroyés, moins le chemin conduisant chez mademoiselle Cicile Cheard à partir

1-9-54

de chez monsieur Emilien Charrette.  
Et que monsieur le Maire soit autorisé  
à signer le contrat pour et au nom de  
cette Corporation.

Adoptée  
Il est résolu que les comptes suivants  
soient acceptés et payés:

Gaston Libeault, avocat, avis légal 410.<sup>00</sup>  
Damien Guison, clôture titres Proulx 30.<sup>30</sup>  
Germain Drouin, funérailles St. Basile 75.<sup>00</sup>

Adoptée  
Il est résolu que ce conseil demande  
à l'Honorable ministre des affaires  
Municipales et au Conseil du  
Comté de Labelle de bien vouloir  
nous obtenir l'annexion à la  
municipalité du Canton Joly des  
lots nos. 30 à 60 inclusivement  
du rang 1 Canton Labelle, étant donné  
que ces lots font partie d'un  
territoire non organisé et qu'ils  
sont situés près des limites de cette  
municipalité.

Adoptée.  
Il est résolu unanimement que ce  
conseil proteste énergiquement  
auprès du ministre de l'Immigration  
à Ottawa et du Dr. Gustave Poiré,  
député du Comté au Parlement fédéral,  
contre le placement et l'installation  
d'immigrés de toutes nationalités  
et de toutes croyances religieuses  
parmi ~~une~~ population canadienne  
Française et catholique au sein  
de nos paroisses rurales.

1  
Cet état de chose sera sans  
aucun doute une cause de troubles  
des plus sérieux d'ici quelques

1-9-54

années dans nos administrations municipales et surtout scolaires, si on tolère cet état de chose qui a débuté au début de l'année à Labelle et qui semble s'accroître par l'encouragement de représentants du gouvernement fédéral étant donné qu'il y a encore dans le Nord-Ouest Québécois et ailleurs dans notre Province de vastes régions de colonisation encore inexploitées capables d'absorber facilement ces immigrants en les groupant dans une même paroisse, composées uniquement de familles d'une même nationalité, ayant les mêmes moeurs, et professant les mêmes croyances religieuses; nous sommes convaincus qu'il n'y a pas lieu de diriger ces familles ici et là dans la province pour créer des difficultés à tout point de vue dans nos campagnes à cause de ces immigrants qui pour la plupart ne parle pas la langue française ni même la langue anglaise et ne possèdent pas notre mentalité, nos moeurs et nos croyances. Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.  
Adoptée.  
Georges Gauthier Sec. Trés. Gaston Babin Sec. Trés.

7-10-54

A une session régulière du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six octobre mil-neuf-cent-cinquante-quatre, à laquelle session sont présents: Monsieur Edouard Baudart, Maire, et messieurs les conseillers: Réal Belisle, Maurice Bisson, Roger Bisson, Eugène Ledilotte, Henri Ferreault, et Gérard Maliquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier septembre mil-neuf-cent-cinquante-quatre soient adoptées et signées.

Adoptée  
Il est résolu que demande soit faite à la compagnie Latineau Power de bien vouloir prolonger la ligne de distribution de l'électricité dans le rang "A" Canton Joly, de façon à desservir les cultivateurs résidents dans ce rang qui ont fait faire le brochage de leur maison depuis quelques temps déjà et qui attendent le courant avec impatience. Ce projet avait été soumis à la compagnie en même temps que le rang La Magaza, il y a plus de 14 ans et les travaux n'ont pas encore été exécutés.

La distance à prolonger la ligne est d'environ un mille et demi.

Adoptée.  
1 Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que révisé par les estimateurs pour l'année 1954 soit accepté.

7-10-54

après y avoir entre les amendements suivants:

Entre les nouveaux propriétaires suivants:

- Germann Brown Lot P-17 rang B. Canton Labelle Terrain # 50<sup>00</sup>
- Maurice Pominville P-17 " " " " " " # 50<sup>00</sup>
- Roland Seguin P-17 " " " " " " # 50<sup>00</sup>
- Roland St Pierre P-19 " " " " " " 50<sup>00</sup>
- Emilien Gelinas P-19 " " " " " " 50<sup>00</sup>
- Joseph Lauzon P-19 " " " " " " 50<sup>00</sup>
- Adelard Brunet P-18-19 " " " " " " 50<sup>00</sup>
- Yvon Brunet P-18-19 " " " " " " 50<sup>00</sup>
- Antonio Rudis P-18-P-19 " " " " " " # 50<sup>00</sup>
- J. G. Heern P-25 " " " " " " # 400<sup>00</sup> # 50<sup>00</sup>
- Paul Malo P-34 rang A C. Labelle # 350<sup>00</sup> # 50<sup>00</sup>
- Henri Tremblay P-37 " " " " " " # 200 augmentés
- Henri Filiatrault P-37 " " " " " " # 100 Bâties
- Roger Morin P-21 rang I Minerve # 400<sup>00</sup> "
- Barthelemy Francoeur " " " " " " # 200<sup>00</sup> "
- Mme Andre Bernat P-14 rang I # 600<sup>00</sup> "
- Yvon Lauzon lot 29 rang B # 350<sup>00</sup> "
- Mme Aurore Chubot " 29<sup>3</sup> " " " # 200<sup>00</sup> "
- Katimeau Gower, 28 poteaux # 25<sup>00</sup> # 700<sup>00</sup> Augm
- Emilien Maurice P-18 rang G # 200<sup>00</sup> Terrain # 50<sup>00</sup>
- Mme Henri Gauthier " " " " " " # 100<sup>00</sup> - " # 100<sup>00</sup>
- Gaston Dumoulin " " " " " " # 15<sup>00</sup> # 750<sup>00</sup>
- Armand Simers P-16<sup>2</sup> " " " " " " # 200<sup>00</sup> Bâties
- Henry Dapp P-16<sup>2</sup> " " " " " " # 150<sup>00</sup> Bâties
- R. R. Wilson P-19 lot 13<sup>A</sup> B. Augm # 300<sup>00</sup> "
- Jules Gauthier P-20-H " " " " " " # 350<sup>00</sup> "
- J. B. Goussier P-17-A " " " " " " # 75<sup>00</sup> "
- Vignest St-Louis P-12-R-13 rang B # 300 Terrain # 100<sup>00</sup>
- Gaston Paubert P-25 rang H # 300 Bâties
- Rosaire Jackson P-31 rang I # 200 Terrain # 700<sup>00</sup>
- Emile Ouellette P-39 rang H # 250 Bâties Augm
- Styphine Dayer P-38 A # 50<sup>00</sup> # 100<sup>00</sup>
- Lucien Bertrand P-31 A # 50<sup>00</sup> # 100<sup>00</sup>
- Liguori Aroux P-29-B-30 A # 50<sup>00</sup> Terrain

Rayer le nom de Mme Reynoz Duquette et entrez celui de Bruno Rodrigue, 875 rue Desjardins pour # 300<sup>00</sup> Evaluation Ville St-Laudent sur





7-10-54

posant 2 calvettes en ciment chez  
Messieurs Heiserling et Clud du  
Lac Labelle; nettoyer les fossés  
ou c'est nécessaire, surtout dans les  
côtes et déboucher les ponceaux.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Henri Terreault Pro-maire.  
Geo Godard Sec. Trés.

3-11-54

Province de Québec  
Comté Labelle  
Corporation du Canton Joly.

À une session régulière  
du conseil municipal du Canton Joly  
tenue au lieu et à l'heure ordinaire  
des sessions du conseil, le mercredi  
trois novembre mil-neuf-cent-cinquante  
quatre, à laquelle session sont  
présents: messieurs les conseillers:  
Roger Pison, Maurice Brisson, Eugène  
Cédifote, Henri Terreault et Gérard  
Valiquette formant quorum sous  
la présidence de monsieur  
Henri Terreault pro-maire.

Il est résolu que les minutes de  
l'assemblée du six octobre mil-  
neuf-cent-cinquante-quatre soient  
adoptées et signées.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants  
soient acceptés et payés:

Les Produits Ciment L'Association Ponceaux	#41 <sup>00</sup>
Formu les Municipales Enrig. papetterie	17 <sup>00</sup>
Arthur Clément, déplacement	18 <sup>00</sup>
Aurèle Dauphin, " " "	20 <sup>00</sup>

3-11-54

Louis-Jacques Paradis, déplacement aqueduc #15.00

Adoptée.

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture de Québec de bien vouloir faire faire l'inspection du cours d'eau Paradis, rang "F" Canton Joly tel qu'entendu en juillet dernier; et ce dès cet automne afin que les travaux puissent être exécutés le printemps prochain.

avis de motions ✓

Adoptée.

Le conseiller Eugène Bédilotte donne avis de motion de la présentation d'un règlement ordonnant que à l'avenir les taxes municipales seront imposées par résolution au lieu d'être imposées par règlement.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Geodard  
Sec. Trésorier.

Adoptée.

Gaston Baudard Maire

Province de Québec  
Comté de Labelle  
Corporation du Canton Joly.

1-12-54

À une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi premier décembre mil-neuf-cent-cinquante-quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudard Maire et messieurs les conseillers; Réal Bélisle, Eugène Bédilotte, Henri Terrecault et Grand Valiquette

1-12-54

formant quorum sous la présidence  
de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de  
l'assemblée du trois novembre  
mil-neuf-cent-cinquante-quatre  
soient adoptées et signées.

Adoptée.

Il est résolu que le règlement no. 93  
ordonnant que à l'avenir les  
taxes foncières tant générales que  
spéciales imposées sous l'autorité  
des articles 696 et 697, seront  
imposées par résolution au lieu d'être  
imposées par règlement.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants  
soient acceptés et payés:

Samien David, Extraction chemins	# 35. <sup>00</sup>
Paul Brisson	8. <sup>40</sup>
Adrien Milot	3. <sup>00</sup>
Pierre Terreault	47. <sup>55</sup>
Joseph Terreault	43. <sup>85</sup>
Henri Terreault	55. <sup>00</sup>
Evariste St-Jean	29. <sup>40</sup>
Raymond St-Jean	20. <sup>40</sup>
L. Flambeau (annonce)	10. <sup>00</sup>

Adoptée.

Il est résolu que le secrétaire fasse  
imprimer dans le journal "Le Flambeau"  
une annonce à l'occasion de Noël  
et du nouvel an transmettant  
les souhaits du conseil à la population.

Adoptée.

"Considérant que l'article 130 du code  
municipal permet au Lieutenant-  
Gouverneur en Conseil, d'autoriser  
que la publication des avis publics,  
etc. se fasse dans une seule langue;

1-12-54 "Considérant que tous les habitants de cette municipalité sont de race Canadienne Française et parlent la langue française;

"Considérant que la publication des avis publics etc, de cette municipalité dans la seule langue française ne saurait causer aucun préjudice;

"Considérant que l'avis public prescrit par l'article 130 a été régulièrement donné aux habitants de la municipalité;

"En conséquence, il est résolu unanimement, que la requête soit faite au Lieutenant-Gouverneur de prescrire que les publications de tout avis public, règlements, résolutions ou ordres de la corporation de la paroisse de Labelle dans cette municipalité, sauf celles requises dans la Gazette Officielle de Québec, se fasse à l'avenir dans la seule langue française."

adoptée.

Il est résolu que les lieux d'affichage des avis publics à l'avenir soient les endroits suivants:

1<sup>er</sup> Sur la façade de la salle municipale du Village de Labelle.

2<sup>o</sup> Sur la façade de l'Eglise Catholique du Village de Labelle (La Nativité)

3<sup>o</sup> Sur la façade de l'Eglise Catholique de Notre-Dame du Lac Labelle.

adoptée.

1-12-54

Il est résolu que les propriétés suivantes soient mises en vente par le Conseil de Comté en mars 1954 prochain; à moins qu'un règlement des taxes dues sur chacune d'elles ne soit fait avant le 31 décembre 1954 prochain:

Noms.	Lots	Rangs	Taxes Municipales	1954
Eméric Bergeron	8-9	"D"	# 34	23
Charles Fugère	24	"I"		33.84
Alfred Bellanger	11-12	"H"		43.04
Siméon Brousseau	1/2 36 37	"H"		99.36
Aurèle Brousseau	1/2 39 41	"G"		75.29
Clément Beaudry	9-14	"G"		28.33
René Gauthier	1/2 1-1/2 2	"A"		27.78
Rozario Jivard	1/2 7	"H"		5.87
Gérard Boutin	9-13	"B"		3.06
Thomé Raymond Boutin	19-A	"G"	#	81.50
Oswald Benge	27-28	"G"		197.29
Delphis Demers	9-24	"H"		39.38
Maurice Girard	9-33	"A"		12.88
Gérard Houle	5-6	"H"		19.94
Edouard Léonard	35-36	"E"		64.04
René Racicot	9-33	"A"		10.42

Cette résolution a été adoptée après que le secrétaire-trésorier en soumis au conseil la liste des arriérés de taxes municipales et scolaires.

Adoptée.

Il est résolu unanimement qu'un vote de remerciement soit adressé à l'honorable Albin Pagnette, député et ministre de La Santé, pour les généreux octrois obtenus grâce à son intervention:

1<sup>o</sup> Du Ministère de La Colonisation, pour la réparation de nos chemins de même que pour l'ouverture d'une

1-12-54

voie de communication reliant les Comtés de Labelle et de Papineau entre le Lac Labelle et le Lac Cameron à l'est.

2<sup>e</sup> Du Ministère des Mines pour l'amélioration du chemin conduisant de Chapleau au Lac Vert.

3<sup>e</sup> Et enfin du Ministère des Travaux Publics pour la construction sur le chemin Chapleau, d'un solide pont à charpente d'acier, remplaçant un vieux pont de bois devenu dangereux pour la circulation.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Docteur Paquette.

Adoptée.

Il est résolu que monsieur Georges Godard soit réengagé comme secrétaire-trésorier de cette Corporation aux mêmes conditions soit (\$40.<sup>00</sup>) quarante piastres par mois et ceci en conformité avec la loi du Salaire Minimum de la Province de Québec suivant l'ordonnance no. 41 adoptée le 26 mars 1953 par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Et que le bureau de cette Corporation soit établi ou continu d'être établi à la demeure du Secrétaire-Trésorier, et sera ouvert au public à cet endroit.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Ce Godard Gaston Baudart  
Sec. Trés.

Georges  
Godard  
S.T.Lieu des  
bureaux de la  
Corp.